VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

Administration Générale

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 6 Octobre 2025

N° 4

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR ET HORS VOIRIE

Le stationnement payant de la Ville de Montargis est exploité par la société Infra Park S.A.S (Indigo Infra S.A) dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée et d'un contrat de concession pour les parcs Dorée et Hôtel de Ville. Le stationnement payant sur voirie est géré par la société Streeteo, filiale d'Indigo.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose : *« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».*

Le concessionnaire du stationnement payant a adressé à la Ville le rapport d'activité de ce service pour l'année 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activité des contrats de concession pour l'année 2024 ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) qui s'est tenue le mercredi 1er octobre 2025.

Vous en trouverez un exemplaire en annexe.

Il est demandé de prendre acte de la communication du rapport d'activité relatifs au contrat de concession cité ci-dessus pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2024 du service public délégué pour le stationnement payant sur et hors voirie.